



Litige publicité dans une magazine

Par **jeje926_old**, le **09/10/2007** à **10:40**

Bonjour, ma société a signé un fax de confirmation de parution dans un magazine. La personne au téléphone nous a demandé de ne pas tenir compte de l'entête de ce fax. Cette parution devait être gratuite (elle devait faire partie d'un autre contrat avec l'agence de pub avec qui nous avons droit à une parution gratuite). Il s'avère qu'aujourd'hui, premièrement, on m'a facturé la parution. Je ne peux pas prouver que je n'étais pas d'accord pour une parution payante puisque j'ai signé un fax. Deuxièmement, lorsque l'on fait paraître une pub on doit valider la publicité: or la pub parue dans le magazine n'a pas été validée par notre société. De plus, la parution a eu lieu bien plus tard que prévu et l'offre était périmée et des données ont été insérées dans cette pub sans notre accord. Aujourd'hui, cette société veut nous obliger à payer parce que la parution a eu lieu! Non seulement je n'ai pas demandé une parution payante, mais en plus cette publicité raconte des choses fausses et certaines données sont périmées. Ils portent quand même préjudice à ma société, non? Quels sont mes recours? Dois-je envoyer une recommandation? Ils vont me mettre en demeure de payer...? que faire? Merci